



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – renouvellement branchement AEP 35 rue de Berne – TP COURTOT-
ARR2024-07-22-110-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise TP COURTOT 4 rue des Epoisses 25700 Valentigney
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de renouvellement du branchement AEP 35, rue de Berne à Seloncourt.

- ARRÊTONS -

ARTICLE 1 : Des travaux de renouvellement de branchement d'adduction d'eau potable auront lieu à SELONCOURT 35 rue de Berne sur la piste cyclable. Ces travaux se dérouleront entre le 29 juillet 2024 et le 30 août 2024 pour une durée de 2 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation des véhicules sera interdite à tout véhicule empruntant la piste cyclable.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise TP COURTOT sise 4 rue des Epoisses 25700 Valentigney, chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Seloncourt, le 22/07/2024
Pour le Maire, l'adjoint délégué
Jean-Marc ROBERT